

DE  
2

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE  
DE LA  
MAISON DE CHASTELLUX

(SEIGNEURS DE MONTRÉAL, MARMEAUX, BEAUVOIR, TART, RAVIÈRES, BAZARNE,  
CHASTELLUX, AVIGNEAU, COULANGES, ETC.)

AVEC PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR

LE COMTE H.-P.-C. DE CHASTELLUX.



AUXERRE

IMPRIMERIE DE GUSTAVE PERRIQUET

RUE DE PARIS, 31.

—  
MDCCCLXIX.

---

## CHAPITRE X.

CÉSAR-PHILIPPE. — PHILIBERT-PAUL. — ANDRÉ. — GUILLAUME-ANTOINE.

(1623-1742).

César-Philippe de Chastellux, baptisé le 23 (*alias* 28) mai 1623 (1), avait été destiné à l'état ecclésiastique, et son frère lui avait même cédé l'abbaye de Reigny : à cet effet, Louis XIII avait écrit au comte de Noailles, son ambassadeur à Rome :

« Monsieur le comte de Noailles, ayant accordé à M<sup>e</sup> Cæsar de Chastelus, cleric du dioceze d'Aulthun, l'abbaye commendataire de Notre-Dame de Rigny, ordre de Cisteaux, diocèse d'Auxerre, sur la résignation que M<sup>e</sup> Cæsar de Chastelus, son frère, abbé commendataire de ladite abbaye, en a faicte en sa faveur, à la réserve de mil livres de pension sur les fruicts et revenuz d'icelle, franche et quicte de toutes charges, j'escris pour cet effect une lettre à notre Saint-Père le pape, laquelle vous lui présenterez, et vous emploierez envers Sa

---

(1) Le baptême eut lieu dans la chapelle de Chastellux par l'intermédiaire de Pierre Seugnot, chanoine d'Avallon, assisté de Louis Perrault, vicaire de Saint-André. Parrain : Philippe de Lenoncourt, abbé de Saint-Pierre de Rebais en Brie et de Notre-Dame de Moustiers en Argonne, doyen de Bar-sur-Aube; marraine : Hilaire de Gauville, femme de Louis d'Esterling, seigneur de Sainte-Pallaye et de Fontenay.

Sainteté à ce que son bon plaisir soit de pourvoir à ma nomination ledit de Chastelus de ladite abbaye, luy faisant octroyer et expédier ses bulles et provisions apostoliques nécessaires, suivant les mémoires et procurations plus amples qui vous en seront adressez ; ausquelz me remettant je prieray Dieu qu'il vous ait, Monsieur le comte de Noailles, en sa sainte garde. Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le xxviii<sup>e</sup> jour de juin 1634. Signé : LOUIS, et, plus bas, SERVIENT (1). »

En grandissant, le jeune abbé s'aperçut que ses goûts le portaient vers la carrière militaire, et se démit de son bénéfice en faveur de son précepteur, Jean Morizot. Le duc d'Enghien le demanda à son père pour remplir la place de César-Achille, récemment tué devant Collioure : dès lors le jeune César se trouva étroitement attaché au parti de ce prince, et devait partager sa mauvaise fortune. En 1643, il fut chargé de passer en revue la brigade du duc d'Enghien, alors cantonnée à Saulieu : deux ans après, le roi lui accorda la pension qu'il payait à son frère aîné, mort à Nordlingue. Le 7 août 1647, il devint sous-lieutenant dans sa compagnie ; il occupait encore ce grade deux ans après, lorsque, par lettres du 8 mai 1649, le roi écrivit au prince de Condé de l'appeler à l'armée de Flandre. Il fut nommé maréchal de camp (1<sup>er</sup> septembre 1650) pour servir contre le cardinal Mazarin : on était alors au temps de la Fronde, guerre plus ridicule que sanglante.

Deux ans après (15 novembre 1652), il fut nommé par le prince de Condé lieutenant en sa compagnie, en remplacement du comte de Tavannes, démissionnaire ; sa charge de sous-lieutenant fut donnée à M. de Rochefort, ainsi qu'on le voit par une feuille de route délivrée aux troupes de M. le Prince, lorsqu'elles partirent de Bordeaux, sous

---

(1) GAIGNÈRES, CCLIII, 51.

la conduite de M. de Chastellux (1). Celui-ci sortait de la citadelle de Blaye, où il avait été retenu comme prisonnier de guerre, captivité qui n'était pas bien rigoureuse, puisque, le 11 juin 1652, le comte d'Harcourt lui avait fait donner par le sieur de Folleville un passeport pour aller à Bordeaux, en attendant son échange, à la condition de ne se mêler de rien (2).

Après avoir suivi M. le Prince en Hollande, il retourna, en 1654, à Chastellux, fermement décidé à ne plus porter les armes. Le cardinal Mazarin se montra très satisfait de ce qu'il n'avait point traversé Paris (3).

Dès ce temps il vécut dans la vie privée, occupé de l'administration des terres que lui avaient laissées son père et ses frères : il en avait fourni dénombrement à Dijon, le 18 octobre 1646, après en avoir fait foi et hommage, le 21 mars précédent ; il fut reçu chanoine à Auxerre, le 31 octobre 1648 ; ses confrères écrivirent aux chanoines de Tours qu'ils devaient le recevoir dans leur sein, à cause de l'union qui existait entre les églises de Tours et d'Auxerre. Le comte de Chastellux se mêla au Chapitre d'Auxerre, en 1668, pour recevoir Louis XIV, qui se rendait en Franche-Comté ; il reparut devant ce prince, quinze ans plus tard, avec son costume mi-laïque, mi-ecclésiastique ; comme les courtisans en souriaient, Louis XIV leur dit : « N'en badinez pas, Messieurs, il n'est aucun de vous qui ne dût se faire honneur d'un pareil titre. »

Par procès-verbal du 21 février 1649, la noblesse du bailliage d'Auxois chargea M. de Chastellux de la représenter aux États-généraux

---

(1) *Vieux Livre noir*, p. 42.

(2) Inventaire des titres, chap. X, nos 20 et 21 de la liasse Q.

(3) *Ibidem*, n° 25.

convoqués à Orléans; par un autre procès-verbal du 10 août 1651, elle lui donna un mandat analogue pour ceux qui devaient se tenir à Tours. On n'ignore point que ces assemblées n'eurent pas lieu : elles eussent peut-être permis à la royauté de réformer bien des abus et de prévenir les horreurs de la Révolution.

César-Philippe assista aux États de 1648, qui se tinrent à Dijon.

En 1677, il obtint que Chastellux fût érigé en une paroisse distincte de celle de Saint-André en Morvand, beaucoup trop considérable : l'état des chemins ne permettait pas toujours de se rendre à l'église. Les hameaux du Château, du Vernois, de la Bascule, de la rue de la Croix, de la rue Chenot, de la rue Perrin, de la Rivière et des Quatre-Vents composèrent la nouvelle paroisse, qui eut pour curé le savant Lazare Bocquillot, présenté par le comte de Chastellux : c'était un droit accordé à César-Philippe et à ses descendants, qui l'exercèrent jusqu'à la Révolution.

Celui-ci, étant décédé le 8 juillet 1695, fut inhumé dans le caveau situé sous l'église de Chastellux : Lazare Bocquillot fut chargé de porter son cœur chez les Cordeliers de Vézelay. Le pont de Saint-Père était alors tellement détérioré, que les chevaux du carrosse funèbre s'étant détournés malgré les efforts du cocher, tout tomba dans la Cure : heureusement Bocquillot en fut quitte pour un bain et arriva sans autre accident au monastère. En remettant son précieux dépôt aux religieux, il fit un discours où il faisait ressortir les vertus et les qualités de César-Philippe, qui jouissait d'une grande réputation de sainteté auprès de ceux qui le connaissaient (1).

César-Philippe, comte de Chastellux, se maria, par contrat du 7

---

(1) *Vie de M. Bocquillot*, p. 12.

septembre 1656, à Marie-Madeleine, fille de Nicolas Le Sueur (1), seigneur d'Osny et d'Heudicourt, et de Marie Sublet. Cette jeune femme avait été baptisée, le 22 avril 1634, dans l'église d'Osny; c'est là qu'elle reçut la bénédiction nuptiale, le 14 septembre 1656, et qu'elle fut inhumée après sa mort prématurée, arrivée à Paris le 18 janvier 1659. Son épitaphe existe encore, ainsi conçue :

## D. O. M.

« Cy gissent haute et puissante dame Marie-Madeleine Le Sueur,  
 « dame de ce lieu, en son vivant femme et épouse de haut et puis-  
 « sant seigneur César, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, baron  
 « de Quarré, seigneur de Marigny, premier chanoine héréditaire de  
 « l'église cathédrale de Saint-Etienne d'Auxerre, âgée de 25 ans, qui  
 « passa de cette vie en une meilleure le 18 janvier 1659, et Nicolas  
 « Michel de Chastellux fils dudit seigneur et de ladite dame qui  
 « décéda le même (*alias* onzième) jour. Priez Dieu pour son âme (2). »

Nicolas Le Sueur étant mort à Noël 1656, sa fille apporta à son mari les terres d'Osny et d'Heudicourt, en sus de l'hôtel de Ville-mareul (3) à Paris : elle les laissa à son fils Nicolas-Philippe, baptisé le 9 août 1657 ; car son second fils, baptisé le 13 janvier 1659, ne lui survécut point. Nicolas-Philippe, qui vivait, en février 1664, à Bossancourt, auprès de son aïeule Charlotte de Blaigny, mourut peu de temps après : son père fonda une messe basse le premier vendredi de chaque mois, et un service complet avec grand'messe, le 18 janvier, à célébrer

(1) Claude Le Sueur épousa, en 1510, Geneviève de Bragelogne : leur petit-fils Guillaume hérita de la terre d'Osny, et fut le grand-père de la comtesse de Chastellux et de deux religieuses Ursulines de Pontoise : leur frère Guillaume, baptisé le 14 octobre 1632, mourut jeune. Une autre branche perpétua le nom des Le Sueur, dont les armes étaient *d'azur à trois soucis d'or*, 2 et 1.

(2) *Vieux Livre noir*, p. 157.

(3) Rue de l'Ave-Maria. — Démoli pour le prolongement de la rue des Jardins-Saint-Paul jusqu'au quai des Célestins.

dans l'église d'Osny, et il donna quatre cents livres à la fabrique (1). Les biens de Nicolas-Philippe de Chastellux passèrent à Grégoire de Varade, écuyer, et à sa sœur Marie, femme d'Antoine Jacquart, secrétaire de Monsieur, frère du roi, qui les vendirent, le 17 mars 1679, à Noël Bouton de Chamilly, lequel fit aveu et dénombrement de la terre d'Osny le 9 janvier 1680 (2).

César-Philippe se remaria, le 3 septembre 1663, à Judith, fille de Jean-Jacques Barrillon (3), seigneur de Mancy et de Châtillon-sur-Marne, président aux enquêtes du parlement de Paris, et de Bonne Fayet. Le contrat avait été dressé la veille par Lecaron et Gallois, notaires au Châtelet de Paris.

Le président Barrillon joua un certain rôle dans les troubles de la minorité de Louis XIV; la régente, mécontente, le fit transférer à Pignerol, où il mourut en 1645. Arnauld d'Andilly dit de lui « que l'ambition, ni la vanité n'avoient point de part à cette fermeté inflexible qui lui a coûté divers exils, divers prisons et enfin la vie. Sa liberté à dire son sentiment sur les affaires publiques ne procédoit que de ce qu'il étoit persuadé que sa conscience l'y obligeoit; et un peu avant qu'on l'envoyât à Pignerol, il me dit, dans notre entière confiance, que, ne pouvant changer de conduite dans l'exercice de sa charge sans trahir ses sentiments, son dessein étoit de la quitter et

---

(1) Inventaire des titres, chap. I, n° 76 de la seizième liasse cotée N.

(2) Archives de l'Empire, P 99, 2, n° 378, XL.

(3) Cette famille appartenait à l'Auvergne, qu'elle quitta pour s'établir à Paris, sous le règne de François I<sup>er</sup>. Pierre Barrillon étoit seigneur de Murat; ses enfants acquirent par alliance ou autrement les terres de Mancy, d'Antenay, de Morangis, etc., en Champagne. La comtesse de Chastellux étoit sœur d'Henri, évêque de Luçon, et de Paul, ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Cette famille s'est alliée aux Du Prat, Doublet, Le Camus de Bligny, Tardieu de Maleissye, Boucherat. Ses armes étoient *d'azur au chevron accompagné de deux coquilles en chef et d'une rose en pointe, le tout d'or.*

de se retirer dans une de ses terres pour y passer avec ses livres et quelques-uns de ses amis une vie tranquille, et penser sérieusement à son salut. . . . M. le chancelier, me parlant un jour du dessein que l'on avoit de le reléguer encore à cause qu'on le rencontroit toujours pour obstacle dans le Parlement, me dit : « Nous ne savons plus où l'envoyer, parce qu'en quelque lieu qu'il aille, il y est reçu comme en triomphe. . . (1). »

Devenue veuve, Judith Barrillon vécut avec piété, courage et esprit jusqu'au 2 avril 1724 (2) ; elle touchait alors à sa quatre-vingtième année. Elle fut ensevelie à côté de son époux, qui l'avait rendue mère de quatre garçons et de cinq filles.

Philibert-Paul, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, baron de Quarré, seigneur de Marigny, etc., fit foi et hommage à Dijon le 4<sup>er</sup> mars 1697, et à Nevers le 8 juillet suivant : il fut convoqué aux États de Bourgogne par lettres du 8 juin de cette même année.

Né à Paris le 2 mai 1667, il s'engagea de bonne heure comme mousquetaire dans la compagnie de M. de Maupertuis : il devint (15 septembre 1688) lieutenant de la compagnie de Digulville dans le régiment de Normandie, commandé par le comte de Guiscard : il passa, le 29 mars 1689, avec le même grade, dans la compagnie de Pont, dont il fut bientôt nommé capitaine (9 octobre 1689). Le marquis de Sauveboeuf, colonel du régiment de Tulle-infanterie, étant venu à mourir, sa place fut donnée à Philibert-Paul, qui se trouvait au camp de Nieuport, sous les ordres du comte de Montal, le 20 août 1696.

Le régiment de Tulle ayant été réformé, le comte de Chastellux se

---

(1) PETITOT, XXXIV, II<sup>e</sup> série, p. 105.

(2) *Vieux Livre noir*, p. 143.



retira auprès de sa mère, jusqu'à ce que la guerre de la succession d'Espagne lui fournît l'occasion de solliciter la croix de Saint-Louis, qui lui inspirait une noble ambition ; c'était au moment de contracter une alliance avantageuse dont sa mère s'était occupée pour lui. Il reprit du service dans l'armée du maréchal de Villars, et la suivit dans les plaines de la Lombardie, où il trouva la mort sous les murs de Chiari (1<sup>er</sup> septembre 1701). Ce triste événement donna lieu au chanoine Bocquillot d'écrire à la comtesse de Chastellux une lettre de condoléance, dont voici quelques passages :

« . . . . La perte ne sauroit être plus grande ; il n'est donc pas possible que la douleur qu'elle cause ne soit aussi grande que la perte. Ce n'est pas simplement un fils que vous perdez, mais un fils aîné, d'un naturel heureux, bien fait de sa personne, plein d'esprit, et d'un esprit orné, solide, capable de tout ce qu'il avoit entrepris . . . Je ne vois personne qui ait connu M. le comte de Chastellux, qui ne soit affligé de sa mort. On écrit de Dijon que tout le monde le regrette et que si l'on osoit on prendroit le deuil. De l'armée, dont j'ai vu trois relations, on écrit que de tous les officiers tués dans l'affaire de Chiari aucun n'a été si universellement regretté que M. le comte de Chastellux . . . . Je le sais par les relations de gens dignes de foi que j'ai lues : elles marquent toutes que M. le comte de Chastellux eut le bras fracassé, dès la première attaque, d'un coup de fauconneau ; qu'on voulut le faire retirer, mais que, persuadé que sa blessure étoit mortelle, il dit à ceux qui le pressoient : « J'aime mieux mourir aux coups qu'au camp. » Il a donc eu du loisir pour envisager la mort de près, penser aux suites, recourir à Dieu, implorer sa miséricorde et l'espérer . . . . (1). »

---

(1) *Vie de M. Bocquillot*, p. 142.

Henri, marquis de Chastellux, né à Paris le 30 octobre 1669, entra au régiment de Normandie, dont il devint capitaine, le 23 janvier 1690. Une blessure qu'il reçut en Allemagne, vers l'époque du traité de Ryswick, lui causa une longue et douloureuse maladie, qui l'enleva le 17 septembre 1698, dans la ville de Strasbourg. Il fut enterré dans une église de cette ville, avec l'épithaphe suivante :

« Anno 1698, die 17<sup>a</sup> mensis septembris, post longam quinque  
« mensium ægritudinem perpessam in patientia et tranquillitate ani-  
« mi, mortem opetiit prænobilis D. D. marchio de Chatelu, legionis  
« pedestris Normanniæ centurio, annum ætatis suæ vigesimum-nonum  
« attingens, cujus anima requiescat in pace (1). »

André de Chastellux, né au château de ses pères le 16 décembre 1673, succéda à son frère Philibert-Paul dans tous ses titres : il reprit de fief à Dijon le 24 janvier 1703, et y fournit le dénombrement de ses terres le 21 février 1704. Appelé par des lettres du 16 mai 1703 aux États de Bourgogne, il le fut encore en 1706 et 1709.

André était dès sa plus grande jeunesse sur les vaisseaux de l'État : un certificat du 4 février 1690 nous apprend qu'il devait servir comme garde de la marine au département de Brest ; le 26 mai 1691 il se trouvait à Rochefort, à bord du *Victorieux*, et l'année d'après au Hâvre, avec l'escadre chargée de ramener Jacques II dans ses États ; ce qui l'empêcha d'assister au désastreux combat de la Hogue. Le 18 janvier 1693, le roi le fit incorporer suivant son rang et l'ancienneté dans la compagnie de Rochefort, où il resta pendant trois ans ; enfin, le comte de Toulouse le nomma enseigne de vaisseau (1<sup>er</sup> janvier 1696). Il servait en cette qualité sur l'*Entendu*, lorsqu'il devint le chef

---

(1) *Vieux Livre noir*, p. 159. Cette église, qui n'est point nommée, servait tout à la fois à la ville et à un couvent de religieuses.

de sa maison; un congé lui fut alors accordé. A son retour, il obtint (1<sup>er</sup> janvier 1703) le grade de lieutenant de vaisseau; ensuite il fut nommé capitaine de la compagnie franche de la marine à Rochefort (28 mai 1707). Enfin le grade de capitaine de frégate lui fut accordé le 25 novembre 1712 : c'était le dernier avancement qu'il devait obtenir, car il mourut jeune encore, le 24 juin 1716. Son acte mortuaire est le résumé de sa vie :

« Messire André, comte de Chatellux; mouru dans son château de Chatellux, le vingt-quatre du mois de juin mille sept cent et seise, après avoir laissé à tous ses sujets des grandes marques de dévotion par son assiduité à la messe tous les jours; il fut placé dans son charnié de sa chapelle en présence de plusieurs prêtres.

« Signé : PASQUEAU (1). »

Guillaume-Antoine de Chastellux viendra après ses sœurs.

Bonne de Chastellux, appelée Mademoiselle de Chastellux, naquit à Paris le 9 juin 1664, et fut mariée le 28 février 1687, par contrat reçu Laurent et son collègue, notaires au Châtelet de Paris, à François, fils d'Antoine de Saint-Chamans (2), baron du Pescher, seigneur de Méry, de Mériel, etc., et de Marie de Liony. L'évêque de Luçon vint à

(1) Greffe d'Avallon.

(2) Hercule de Saint-Chamans épousa, en 1180, Félèce d'Orgnac, dame du Pescher : un de ses descendants étant mort sans postérité mâle, la terre de Saint-Chamans, en Limousin, passa dans la maison d'Hautefort. Élie de Saint-Chamans obtint du roi de porter au chef de ses armes une engrêlure en forme de créneaux, après avoir soutenu le siège de Théroüanne contre une armée formidable qui fut obligée de se retirer. Son fils Jean, presque centenaire, se battit en duel avec les seigneurs de Miées et de Lostanges : Henri IV, frappé de la singularité de ce combat, lui accorda des lettres d'abolition. Cette famille s'est perpétuée par le frère de François, dont il s'agit ici : il se nommait Antoine-Galiot et épousa Marie-Louise Larcher. Alliances : Escorailles, La Tour-d'Auvergne, Hautefort, Gimel, Le Tellier, Rougé, etc. Armes : au 1 d'azur semé de fleurs de lis d'or à une tour d'argent maçonnée de sable; au 2 d'or à trois fasces de sable, deux et une en pal; au 3 d'or à trois chevrons de sable; au 4 de gueules à un lion couronné d'or, lampassé et armé d'azur; et sur le tout, d'argent à trois fasces de sinople, brisé en chef d'un vivor de même. Devise : Nil nisi vincit amor.

Chastellux bénir cette union, le 20 juillet de la même année. François, étant officier des gardes du corps, eut l'honneur d'accompagner, en Espagne, Mademoiselle, qui allait épouser le roi Charles II; cette jeune princesse lui fit beaucoup de présents (1). Il mourut à Chastellux, le 10 mars 1714, et sa veuve, le 27 janvier 1736, à Méry-sur-Oise. Cette terre avait été érigée en marquisat en 1695; mais leur fils unique, César-Arnaud, étant mort sans alliance, l'héritage de François fut divisé entre ses filles, dont l'une était mariée à Samuel Bernard, riche financier, plus que septuagénaire.

Marie-Judith de Chastellux, appelée Mademoiselle d'Avallon, naquit à Paris le 23 mai 1668, et fit ses vœux à Poulangy, le 11 octobre 1693; elle y mourut en septembre 1730 (2).

Anne de Chastellux, appelée Mademoiselle de Bossancourt, naquit à Paris le 23 septembre 1672, et fut mariée, le 9 septembre 1698, à Charles, fils d'Henri de Vienne (3), comte de Commarain, lieutenant-général en Bourgogne, et de Jeanne-Marguerite Bernard, dame de Pommard. Le contrat avait été dressé la veille par Gourlet et Pichenot, notaires à Avallon. De ce mariage il ne vint que Marie-Judith, née le 29 juin 1699, morte le 29 février 1780, qui porta la terre de Commarain dans la maison de Damas. Anne mourut le 26 décembre 1744, et fut inhumée auprès de son mari, décédé le 2 février 1734. Leur épitaphe existe encore dans l'église de Commarain.

---

(1) Mathieu MARAIS, I, 375.

(2) D'après une lettre du 16 septembre 1730.

(3) La maison de Vienne était très-ancienne: on lui donne pour auteur Guérin de Monglane, qui vivait en 779, et qui aurait été aussi la souche commune des comtes de Bourgogne, des sires d'Antigny, etc. Philippe, seigneur d'Antigny, de Pagny et de Sainte-Croix, existait en 1180. Son arrière-petit-fils, Hugues III, épousa Béatrix de Vienne, et dès lors la famille de Vienne en prit le nom et les armes, qui étaient *de gueules à l'aigle éployée d'or, membrée d'azur*. La maison de Vienne a produit de nombreuses branches alliées aux Villars, Bourgogne, Longwy, Châteauvillain.

Marie-Thérèse de Chastellux, nommée Mademoiselle de Marigny, naquit le 14 août 1675, et mourut, en mars 1693, à l'abbaye de Sainte-Périne de la Villette (1).

Élisabeth-Dorothée de Chastellux, née le 13 août 1678, mourut à six ans (2).

En 1716, le nom de Chastellux ne reposait plus que sur la tête de Guillaume-Antoine, né à Chastellux le 20 octobre 1683, dernier fruit de l'union de son père avec Judith Barrillon. Tonsuré le 14 juillet 1699, il embrassa cependant l'état militaire, en s'engageant dans le corps des mousquetaires de M. de Maupertuis, avec lesquels il se trouva au combat d'Eckeren. Le 6 avril 1704 il fut nommé guidon des gendarmes de M. le duc de Bourgogne, et quitta cette compagnie pour entrer comme enseigne dans les gendarmes de M. le duc de Berry (17 juillet 1706), après avoir été témoin de la levée du blocus du Fort-Louis par les ennemis. Il devint sous-lieutenant des chevau-légers de la reine et mestre-de-camp de cavalerie par brevet du 17 avril 1707, et se trouva à Oudenarde et à Malplaquet : dans cette dernière action, il reçut une blessure qui ne l'empêcha point de servir en Flandre. Il se trouva encore au siège et à la prise de Douai, du Quesnoy, de Bouchain, de Landau et de Fribourg. Il fut créé capitaine-lieutenant de la compagnie des chevau-légers de Berry, par brevet du 30 mars 1715, et obtint, à la fin de cette même année, la croix de Saint-Louis pour laquelle son frère aîné avait fait le sacrifice de sa vie et de son avenir.

Nommé brigadier de cavalerie des armées du roi (1<sup>er</sup> février 1719),

---

Chalon, Bauffremont, etc. Celle de Commarain, restée la dernière, s'éteignit le 4 mars 1793, avec Louis de Vienne, seigneur de Châteauneuf.

(1) D'après une lettre du 9 mars 1693.

(2) D'HOZIER, dossier Chastellux.

il ne cessa jamais de servir, quoique marié et père de famille ; il renonça à la compagnie de cheveu-légers de Berry (14 juin 1723) pour entrer comme capitaine-lieutenant dans la compagnie des gendarmes de Flandre. Le gouvernement du château de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon lui fut donné le 14 juin 1731, mais il l'échangea, le 1<sup>er</sup> décembre suivant, pour celui des ville et château de Seyne : il prêta serment le 23 octobre 1732, avant d'entrer en exercice ; ce gouvernement lui fut prorogé par brevet du 6 juin 1744.

Envoyé à l'armée du Rhin, le 15 septembre 1733, il se trouva au siège et à la prise du fort de Kehl et servit pendant l'hiver, comme brigadier de cavalerie, dans l'armée du duc de Lévis, en Franche-Comté, ainsi qu'on le voit par des lettres du 5 novembre. Envoyé à l'armée d'Allemagne sous les ordres du maréchal d'Asfeld, le 15 juin 1734, il obtint (1<sup>er</sup> août) un brevet de maréchal-de-camp, en se démettant de sa compagnie de gendarmes de Flandre, et servit dans l'armée des maréchaux du Bourg et de Noailles ; l'année d'après, il passa dans celles du comte de Coigny et du comte de Belle-Isle.

Nommé lieutenant-général des armées du roi (1<sup>er</sup> mars 1738), il fut appelé à commander en Roussillon pour le roi, par lettres du 9 décembre 1739, en remplacement de M. de Rocozel. Sa santé, déjà altérée, ne lui permit de prêter le serment d'usage que le 10 avril suivant ; il partit ensuite pour Perpignan. Lorsque l'infant don Philippe, gendre de Louis XV, traversa la province pour se rendre en Italie, le comte de Chastellux fut chargé de l'escorter ; ensuite, malgré la fatigue qu'il en avait éprouvée, il voulut entreprendre une excursion dans les montagnes, et y contracta le germe d'une dernière maladie, qui l'enleva le 12 avril 1742 : il fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Jean-Baptiste, au milieu de regrets unanimes.

Devenu le seul héritier des biens de sa maison, il fit foi et hom-

mage, le 9 août 1718 à Dijon, et le 4 septembre 1724 à Nevers, où il avait donné son dénombrement le 15 septembre précédent. Il assista aux États de Bourgogne en 1733.

Il fut le dernier de sa famille qui prit possession de la stalle héréditaire au Chapitre d'Auxerre : cette cérémonie eut lieu le 2 juin 1732, avec beaucoup d'éclat et au milieu d'une assistance considérable, pour laquelle c'était une nouveauté ; en effet, Philibert-Paul et André n'avaient pu se présenter comme chanoines. Laissons parler le *Mercur de France* :

« On a commencé, suivant l'usage, par lui faire prêter au Chapitre le serment en ces termes : Nous, Guillaume-Antoine, seigneur haut justicier de la terre, justice et seigneurie de Chastellux, promettons vivre et continuer en l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, et que serons bons et loyaux à l'église et aux doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Étienne d'Auxerre, et aiderons de tout notre pouvoir à garder et défendre les droits, terres et autres possessions appartenant à l'église et aux susdits doyen, chanoines et chapitre, pourchasserons le bien, honneur et profit d'icelle église et desdits doyen, chanoines et chapitre, et éviterons leur dommage de tout notre loyal pouvoir.

« Ensuite il s'est présenté à la grande porte du chœur, sous le jubé, pendant l'office de tierce, en habit militaire, botté, éperonné, revêtu d'un surplis, le baudrier avec l'épée pardessus, ganté des deux mains, ayant sur le bras gauche une aumusse et sur le poing un faucon, tenant de la main droite un chapeau brodé, couvert d'une plume blanche. Il a été ainsi conduit en sa place, qui est dans les hautes chaires, du côté droit, entre celle du pénitencier et celle du sous-chantre ; il lui est loisible d'assister à l'office avec ou sans surplis, mais il doit toujours avoir une aumusse et se conformer, au surplus,

pour se découvrir et se recouvrir, se lever et s'asseoir, au reste du clergé. »

Cette cérémonie ne devait plus se renouveler, d'abord à cause de la mort prématurée de César-François ; ensuite à cause de celle de la duchesse de Civrac, belle-mère d'Henri-Georges-César ; et enfin à cause de la Révolution qui détruisit tant d'antiques usages : le titre de chanoine est seul resté aux aînés de la famille.

---